

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA  
COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE**

*Séance du jeudi 31 mars 2022*

L'an deux mille vingt-deux le jeudi trente et un mars à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, à la Maison de la Vie Associative, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire:

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Approbation du Compte Financier Unique 2021  
Budget principal Ville.

Date de la convocation : vendredi 25 mars 2022

**Secrétaire de séance** : Monsieur Michel ROUX

**PRESENTS :**

M. ROUX, Mme BONFILLON, M. YTIER, Mme BAGNIS, Mme SOURD, M. CARUSO, Mme GOMEZ-NAL, Mme PIVERT, M. BELIERES

M. CUNIN, Mme MALLART, M. LEVEQUE, Mme BOSSHARTT, M. BOUCHER, Mme WEITZ, Mme THIERRY, M. ALVISI, Mme CASORLA, Mme SAINT-MIHIEL, M. MIOUSSET, M. STEINBACH, Mme VIVILLE, M. BARRIELLE, Mme COSSON, M. DIAZ, M. ORSAL, M. YAHIATNI, Mme FIORINI-CUTARELLA, Mme BRAHEM, Mme FOPPOLO-AILLAUD, M. HAKKAR, M. CALENDINI, Mme HAENSLER, M. CAPTIER

**POUVOIRS:**

M. VERAN (donne pouvoir à M. ISNARD), M. BLANCHARD (donne pouvoir à Mme MALLART), Mme GUILLORET (donne pouvoir à Mme BOSSHARTT), M. DECOUTURE (donne pouvoir à M. BOUCHER), M. MOFREDJ (donne pouvoir à M. ROUX), Mme MERCIER (donne pouvoir à Mme SOURD), Mme BOUSQUET-FABRE (donne pouvoir à M. YTIER), Mme ARAVECCHIA (donne pouvoir à Mme GOMEZ-NAL)

**EXCUSES:**

M. ISNARD (absent excusé)

## Approbation du Compte Financier Unique 2021 Budget principal Ville.

En application de l'article 242 de la loi de finances n°2018-1317 pour 2019, la commune de Salon-de-Provence s'est portée candidate le 18 juin 2019, auprès de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, à l'expérimentation du Compte Financier Unique, au titre des exercices 2020-2021-2022 pour le budget principal de la ville et le budget annexe de Centre de Formation des Apprentis (CFA) et a été retenue en octobre 2019.

Conformément à la délibération du 20/11/20219, la ville a conclu une convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) avec le Direction régionale des Finances Publiques.

L'article précité a pour objet de permettre de substituer au compte administratif (produit par l'ordonnateur) ainsi qu'au compte de gestion (qui émane du comptable public) un compte financier unique (CFU) qui répond aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux entités publiques locales appelées à gérer des compétences de niveau régional, départemental et communal.

Le CFU est un document de synthèse, reprenant les informations essentielles qui figurait soit dans le compte administratif, soit dans le compte de gestion. Il constitue donc un document plus simple et plus lisible que l'information produite aujourd'hui.

Il vise à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes, à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2021, dressé par Monsieur le Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- PROCÉDE à l'élection de Monsieur David YTIER, Président de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, les dispositions de vote du CFU étant comparables à celles du vote du compte administratif.

Après la sortie de Monsieur le Maire qui doit se retirer lors du vote :

- APPROUVE le résultat cumulé de l'exercice 2021, tel qu'il ressort du Compte Financier Unique 2021 de la ville, lequel peut se résumer ainsi :

**Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2021**

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	56 693 391,82	72 974 200,58	129 667 592,10
	Recettes réalisées (1)	B	22 480 533,16	72 596 439,06	95 074 878,70
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	51 760 314,87	75 114 099,73	126 874 414,60
	Dépenses réalisées (1)	E	23 943 878,20	66 086 551,04	90 028 295,72
	Restes à réaliser	F	509 174,73	516 702,27	1 025 877,00
Différences entre titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G	-1 463 345,04	6 509 888,02	5 046 542,98
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-4 933 076,95	2 139 899,15	-2 793 177,80
<b>Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)</b>	<b>Excédent / déficit</b>	<b>G+H</b>	<b>-6 396 421,99</b>	<b>8 649 787,17</b>	<b>2 253 365,18</b>
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	-509 174,73	-516 702,27	-1 025 877,00
<b>Résultat cumulé</b>	<b>Excédent / déficit</b>	<b>G+H+I</b>	<b>-6 905 596,72</b>	<b>8 133 084,90</b>	<b>1 227 488,18</b>

(1) Les recettes et dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

sans comptabilisation des restes à réaliser en fonctionnement : excédent de 1 744 190,45 € ;  
avec comptabilisation des restes à réaliser en fonctionnement : excédent de 1 227 488,18 €.

- DECLARE qu'au terme des contrôles réalisés, des discordances existent entre l'état de l'actif, les comptes de bilan du comptable public et l'inventaire communal tel que détaillé dans le tableau joint en annexe. Ces anomalies ne remettent pas en cause la sincérité du compte financier unique du budget ville, pour autant la situation patrimoniale n'est pas aujourd'hui concordante.

**ANNEXE POINTAGE ACTIF**

N° de compte	Libellé	Actif TP A	Ville B	Différences A-B
2118	Autres terrains	13 157 482,49	13 155 890,63	1 591,86
28128	Amort Autres agencements et aménagem	1 916 417,10	1 917 377,10	-960,00
28158	Amort Autres instal, mat et outil techniques	667 707,68	667 871,68	-164,00
281841	Amort Ma de bureau et mobilier scolaire	1 088 240,71	1 087 945,01	295,70
2313	Constructions	29 837 094,70	30 488 670,63	-651 575,93
238	Avances et acomptes sur immo corp	110 824,52	105 948,08	4 876,44

- SE PRONONCE COMME SUIT :

**MAJORITE**

POUR : 40

ABSTENTION : 01 Mme HAENSLER Hélène

CONTRE : 01 M. HAKKAR Samir

NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme

ISNARD Nicolas

Maire

ROUX Michel

Adjoint au Maire

BONFILLON Marylène

Adjointe au Maire

YTIER David

Adjoint au Maire

BAGNIS Stéphanie

Adjointe au Maire

VERAN Philippe

Adjoint au Maire

Handwritten signatures of the officials: ISNARD Nicolas, ROUX Michel, BONFILLON Marylène, YTIER David, BAGNIS Stéphanie, and VERAN Philippe. The signatures are written in black ink and are somewhat stylized.

SOURD Marie-France

Adjointe au Maire

CARUSO Jean-Pierre

Adjoint au Maire

GOMEZ-NAL Alexandra

Adjointe au Maire

BLANCHARD Stéphane

Adjoint au Maire

X PIVERT Cécile

Adjointe au Maire

BELIERES Jean-Pierre

Adjoint au Maire

GUILLORET Vanessa

Adjointe au Maire

CUNIN Claude

Conseiller Municipal

MALLART Danielle

Conseillère Municipale

LEVEQUE Patrick

Conseiller Municipal

BOSSHARTT Adelaïde

Conseillère Municipale

BOUCHER Pascal

Conseiller Municipal

DECOUTURE Lionel

Conseiller Municipal

WEITZ Andrée

Conseillère Municipale

THIERRY Catherine

Conseillère Municipale

ALVISI Patrick

Conseiller Municipal

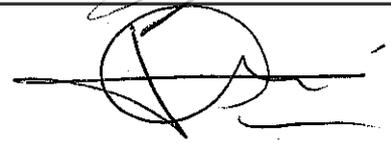
MOFREDJ Ali

Conseiller Municipal

The right side of the document contains handwritten signatures and initials for each name listed on the left. The signatures are: a scribble for SOURD; a scribble for CARUSO; a scribble for GOMEZ-NAL; 'Stéphane' for BLANCHARD; a scribble for PIVERT; 'Jean-Pierre Belieres' for BELIERES; a scribble for GUILLORET; a scribble for CUNIN; 'Mallart' for MALLART; a scribble for LEVEQUE; a scribble for BOSSHARTT; a scribble for BOUCHER; a scribble for DECOUTURE; 'Andrée Weitz' for WEITZ; a scribble for THIERRY; a scribble for ALVISI; and 'M.' for MOFREDJ.

CASORLA Catherine

Conseillère Municipale



X SAINT-MIHIEL-VALLIERE Nathalie

Conseillère Municipale



MIOUSSET Jean-Luc

Conseiller Municipal



STEINBACH Jean-François

Conseiller Municipal



VIVILLE Catherine

Conseillère Municipale



MERCIER Sophie

Conseillère Municipale



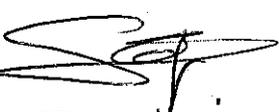
BARRIELLE Didier

Conseiller Municipal



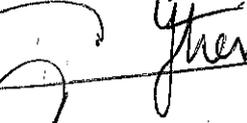
COSSON Emmanuelle

Conseillère Municipale



DIAZ François

Conseiller Municipal



ORSAL Éric

Conseiller Municipal



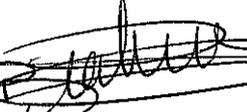
BOUSQUET-FABRE Julie

Conseillère Municipale



YAHYATNI Mourad

Conseiller Municipal



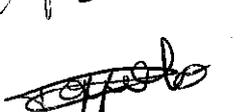
FIORINI-CUTARELLA Julia

Conseillère Municipale



BRAHEM Leila

Conseillère Municipale



ARAVECCHIA Aline

Conseillère Municipale



FOPPOLO-AILLAUD Manon

Conseillère Municipale



HAKKAR Samir

Conseiller Municipal

CALENDINI Ange

HAENSLER Hélène

CAPTIER Daniel

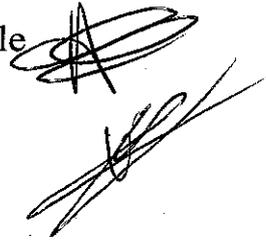
Conseiller Municipal

Conseillère Municipale

Conseiller Municipal

Envoyé en préfecture le 05/05/2022  
Reçu en préfecture le 05/05/2022  
Affiché le 05/05/2022  
ID : 013-211301031-20220331-202200003051-DE

SLOW

Handwritten signatures in black ink, including a large scribble and a signature that appears to be 'SLOW'.